



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Psychologues chargés de l'examen psychotechnique

Comme défini dans l'Arrêté du 18 janvier 2019, La formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Pre requis : Être titulaire du diplôme de psychologue

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances « prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail

Public visé : - Psychologues inscrits au répertoire ADELI faisant prestation des tests psychotechniques par le biais de leur propre compte ou d'un centre de tests psychotechniques

Durée : 2 jours soit 9 heures

Effectif : Groupe 20 stagiaires maximum pour la formation initiale

Lieux : Centre de formation OASIS, 680 rue Jean Michel MATHURIN ZAC de Damencourt, Immeuble formule 1 97160 LE MOULE

Encadrement : Madame Aude TELCHID, psychologue clinicienne

Moyens pédagogiques : Paper-board, vidéo projecteur, supports pédagogiques, ordinateur,

Ttests psychotechniques DUFOUR SYSTEMES

Méthodes pédagogiques : Méthode active et participative travail en sous-groupes, mise en situation Pratique

Modalité d'évaluation des acquis : Evaluation des connaissances et savoir-faire, en continu

Sur une échelle de 1 à 5 : l'appréciation s'agissant

- Du contenu
- De la méthode pédagogique

Validation de la formation :

* Critères : assiduité-participation-marque d'intérêt

Sanction : Attestation de suivi de formation (nécessaire pour se réinscrire sur les listes préfectorales des psychologues habilités à passer les examens psychotechniques dans le cadre du permis de conduire

Moyens permettant d'évaluer la formation ; Questionnaire d'évaluation

Durée de validité de l'attestation :

- 1 an pour la formation initiale (9h), confirmée par une formation continue (3h) au bout de 1 an valable 5 ans



Objectifs de la formation :

Il s'agit pour les psychologues

- D'identifier leur mission dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite
- De connaître les principaux facteurs de risques pouvant être examinés avec des tests psychotechniques validés et une trame d'entretien individuel structuré
- De connaître le cadre réglementaire et le déroulement de l'examen psychotechnique
- D'identifier le profil des candidats ou conducteurs pour lesquels est demandé un examen psychotechnique par le médecin agréé consultant hors commission médicale ou par la commission médicale
- De connaître les qualités psychotechniques requises pour choisir les tests psychotechniques les plus adaptés.
- D'acquérir des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et dans le domaine de la psychopédagogie pour le passage des tests
- De savoir rédiger des comptes rendus à destination des médecins agréés et de la commission médicale.

Programme

Présentation des participants

Module 1 : Accidentalité routière

-Données épidémiologiques -Aspects psychologiques et comportementaux

Module 2 : Cadre réglementaire

-Textes généraux (décret, arrêté, circulaire) relatif à l'examen psychotechnique-Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Module 3 : La pratique de l'examen psychotechnique

-Condition de réalisation de l'examen - Différents temps de l'examen

-Spécificités de l'entretien - Dimensions à investiguer- Adaptation au profil du candidat

-Le choix des tests -Recommandations en fonction des profils

-La rédaction du compte rendu -Déontologie- Structure réglementaire -Communication des résultats à l'utilisateur

Cout pédagogique : pour devis nous contacter

Responsable pédagogique : Arlette OXYBEL

Contact pour devis : 0690 53 18 32, tel/fax 0590 24 16 61,

Mail : contact@arvformation.fr

Formation accessible aux personnes handicapées, nous contacter pour les moyens possibles